

# TRANSMETTRE LA MUSIQUE COMME LA LANGUE MATERNELLE PAR L'IMPREGNATION, L'ORALITE ET L'IMITATION – 24H DE FORMATION MUSMAT EN IDF

---

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Apprendre à adapter son enseignement aux nouvelles consignes orientées vers le travail en collectif et le démarrage immédiat de l'instrument
- Présenter une nouvelle démarche pédagogique, permettant de débiter l'apprentissage instrumental de façon naturelle, le plus tôt possible
- Acquérir les pratiques techniques et pédagogiques correspondant à cet apprentissage
- Expérimenter les transcriptions vocales et corporelles, très importantes pour vivre la musique

## PROGRAMME

- Présentation de l'apprentissage par l'imprégnation auditive
- Mise en situation pour comprendre l'importance de l'oralité et de l'imitation
- Etude d'un exemple de répertoire de base et expérimentations vocales et corporelles sur ce répertoire
- Sensibilisation à la gestion mentale, très utile pour aider les élèves suivant leurs profils d'apprentissage

## PUBLIC CONCERNE

Professeurs de structures musicales, intervenants musique  
6 stagiaires minimum, 12 stagiaires maximum

## FORMATRICE

**Brigitte Pras**, professeur de piano, violoniste, chef de chœur, créatrice de la démarche pédagogique MUSMAT, fondatrice de l'école « La MUSique MATernelle » -

**Contacts** : @ : [musmat@cegetel.net](mailto:musmat@cegetel.net), Tél : 06 81 61 95 86

## **EN PRATIQUE**

---

<b><u>LIEU :</u></b> Banlieue ouest (25mn de St Lazarre SNCF)	<b><u>TARIFS INDIVIDUELS:</u></b> 748 € coûts administratif et pédagogique
<b><u>DATES ET HORAIRES:</u></b> Samedis 13h-17h 20/01/2018, 10/02/2018, 10/03/2018, 07/04/2018, 26/05/2018, 16/06/2018	<b><u>INSCRIPTION</u></b> <b>Date limite d'inscription</b> : 22 décembre 2017 Contacter Brigitte Pras pour les modalités d'inscription
<b><u>REMARQUES PARTICULIERES</u></b> Tenue souple conseillée - Les instrumentistes sont invités à apporter leurs instruments MUSMAT est organisme de formation déclaré : n ° 11753906475, référencé dans le Datadock ; Une prise en charge financière de la formation peut être demandée, sous réserve d'acceptation du dossier ; une convention sera alors établie avec l'organisme financeur L'organisme se réserve le droit d'annuler les sessions si le nombre de stagiaires n'est pas suffisant	